



Mitoyenneté informations

Par Visiteur

Je suis propriétaire d'une petite maison de village qui a plus de 200 ans

au 2eme étage il y a 2 fenètre d'origine qui surplombe la maison mitoyenne

un nouvel acquéreur a passé un compromis d'achat sous reserve de permis de construire l'autorisant à monter un étage

ce nouvel étage masquerait mes fenetres

la mairie peut elle néanmoins accorder ce permis ?

quels sont mes recours ?

Par Visiteur

Cher monsieur,

je suis propriétaire d'une petite maison de village qui a plus de 200 ans

au 2eme étage il y a 2 fenètre d'origine qui surplombe la maison mitoyenne

un nouvel acquéreur a passé un compromis d'achat sous reserve de permis de construire l'autorisant à monter un étage

ce nouvel étage masquerait mes fenetres

la mairie peut elle néanmoins accorder ce permis ?

quels sont mes recours ?

Malheureusement, si la mairie décide d'accorder le permis de construire à votre voisin, vous ne pourrez absolument rien faire contre votre voisin.

En effet, de jurisprudence constante du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, les constructions ayant pour effet de "boucher" la vue d'une propriété sont une chose légitime dans une ville destinée à une urbanisation croissante.

Très cordialement.